



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS 2025

COMMUNE DE SAINT ABRAHAM

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en l'article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Budget de la commune

Le budget de la commune s'équilibre à 468 000 € en fonctionnement et à 1 092 000 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes sont estimées à 468 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	BUDGET 2025
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	26 647,00
73 – impôts et taxes (hors 731, fiscalité locale)	72 600,00
731 – Fiscalité locale	222 250,00
74- dotations, subventions et participations	88 470,00
75 – autres produits de gestion courante	192,22
76 – produits financiers	0,00
002- résultat de fonctionnement reporté	56 684,78
013-atténuations de charges	1 156,00
TOTAL	468 000

LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.32 % (*Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans*)
- Taxe foncier bâti : 42.89 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

Pour mémoire, les taux 2024 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.32 %
- Taxe foncier bâti : 42.89 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées 468 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2025
011- charges à caractère général	117 757,00
012 – charges de personnel et frais assimilés	145 050,00
65 – autres charges de gestion courante	151 175,00
66 – charges financières	10 423,00
68-Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500,00
023 – Virement à l'investissement	20 000,00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	23 095,00
TOTAL	468 000

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Les effectifs de la commune au 01/01/2025 se répartissent comme suit :

- Agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique :
 - o Catégorie C : 3 agents
 - o Catégorie B : 1 agent

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes sont estimées à 1 092 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2025 (dont les restes à réaliser)
10 – dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 881,25
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	70 000,00
13 – Subventions d'investissement	773 013,84
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	0
021 – virement du fonctionnement	20 000,00
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	23 095,00
041- Opérations d'ordre patrimoniales	71 478,04
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	105 831,87
024-produits des cessions d'immobilisations	2 700,00
TOTAL	1 092 000

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses sont estimées à 1 092 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2025 (dont les restes à réaliser)
001-Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00
20- immobilisations incorporelles	22 572,00
204 – Subventions d'équipement versées	483,00
21 – immobilisations corporelles	264 364,88
23- immobilisations en cours	709 715,08
16- emprunts et dettes assimilées	23 387,00
041 – opérations d'ordre patrimoniales	71 478,04
TOTAL	1 092 000

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de cinq emprunts, deux emprunts pour le budget commune, deux pour le budget de l'assainissement, aucun pour le lotissement Le Vallet et un pour le lotissement clos du verger

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 540 701 € et se répartit comme suit

Budget principal : 299 266 €

Budget de l'assainissement collectif : 94 435 €

Budget du lotissement clos du verger : 147 000 €

PRINCIPALES DÉPENSES 2025 ENVISAGÉES

SECTION D'INVESTISSEMENT

- L'ensemble des dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) pour 486 531,99 € soit les opérations suivantes :
 - Acquisition foncière – parcelle cadastrée ZH 30 (acquisition, émoluments du notaire et de formalités, droits et taxes, débours et contribution de sécurité immobilière)
 - Acquisition de signalétique routière
 - Acquisition d'un nouveau véhicule communal et frais liés ((prestation transfert gyrophares et panneau signalisation)
 - Acquisition de chaises pour la cantine municipale
 - Etude de scénarios pour l'étang communal
 - Participation à la caserne de plumelec
 - Passerelle de la Née – frais de maîtrise d'œuvre et marché de travaux
 - Aménagement du Verger de félix – frais de maîtrise d'œuvre et marché de travaux

- *Restauration de l'église, première tranche : 167 000 €*
- *Rénovation et mise en accessibilité du sanitaire public, signalétique : 2 500 €*
- *Marquage routier (passage pour piétons au giratoire du Val d'Oust) : 3 000 €*
- *Acquisitions de matériels techniques : 40 000 €*
- *Passerelle de la Née : acquisitions foncières et frais liés, dépenses imprévues : 22 960 €*
- *Réhabilitation du chemin de la Née : 70 000 €*

les opérations et montants, exprimés toutes taxes comprises (TTC) sont inscrits de façon prévisionnelle

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujéti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 55 000 €. Les recettes proviennent des participations à l'assainissement collectif et aux frais de branchement ainsi que des redevances, les dépenses quant à elles concernent principalement les frais de la station d'épuration : électricité, aide technique du département « SATESE », téléphone, intérêts de la dette.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 59 264 €, les recettes d'investissement proviennent en partie de l'excédent de fonctionnement, les dépenses prévues sont celles relatives au remboursement du capital de la dette ainsi que les nouveaux branchements.

BUDGET LOTISSEMENT CLOS DU VERGER

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement clos du verger, il est assujéti à la TVA.

Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 630 000 €, des dépenses d'études et de travaux sont prévues.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 750 000 €